

MODERNISATION ET ADAPTATION DES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE : INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT ET AUX ALÉAS CLIMATIQUES

(MESURE 4.1.1 DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT RURAL
DE BOURGOGNE 2014-2020)

CADRE RÉGLEMENTAIRE :

Règlement UE n°1305/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17/12/2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER

OBJECTIFS :

Dans le cadre du dispositif régional convenu en 2018 entre la Région et les Départements de Bourgogne Franche-Comté pour accompagner l'adaptation des exploitations d'élevage au changement et aux aléas climatiques, le présent règlement régit les modalités d'intervention du Département de l'Yonne pour les investissements dans les exploitations d'élevage destinés au stockage d'eau et/ou au stockage de fourrage, au titre du type d'opération 4.1.1 du PDR Bourgogne.

Entrent dans le champ du présent dispositif :

- les dossiers comprenant exclusivement des investissements destinés au stockage d'eau et/ou de fourrage, y compris séchage en grange, appelés dossiers « stockage seul »,
- les dossiers dont au moins 40 % des dépenses sont relatives à du stockage d'eau et/ou de fourrage, appelés « dossiers mixtes ».

Le présent règlement s'applique aux dossiers déposés au titre des appels à projets 2019 et 2020.

BÉNÉFICIAIRES :

Agriculteurs et groupements d'agriculteurs.

Les bénéficiaires doivent pratiquer une activité d'élevage et le siège de leur exploitation doit être situé dans l'Yonne.

Pour les filières hors sol (volaille, porc...), le Département ne cofinance les investissements que si l'exploitation est engagée dans une démarche qualité (Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine).

Pour la filière équine, les investissements ne sont éligibles que si le projet relève d'une exploitation consacrée significativement à l'élevage.

NATURE ET MONTANT DE L'AIDE :

Aide sous forme de subvention d'un montant maximum de 40 % (cofinancement européen compris) du coût prévisionnel hors taxes des investissements éligibles plafonné à 70 000 €.

Dans le cas des GAEC, le Département n'applique pas la transparence pour le calcul de sa participation financière.

Le Département n'applique aucune majoration du taux de subvention ni aucun sur-plafond.

DÉPENSES ÉLIGIBLES :

La liste des investissements matériels et immatériels éligibles est celle fixée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour chaque appel à candidatures.

Le montant minimum des dépenses éligibles est de 5 000 € (investissements matériels).

Le montant des investissements immatériels est plafonné à 5 % du coût total éligible.

PROCÉDURE :

Les modalités d'instruction, de paiement et de contrôle relèvent du cadre défini dans le Plan de Développement Rural de Bourgogne 2014-2020.

La guichet unique pour le dépôt des dossiers et leur instruction est la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne.

À l'issue de chaque appel à candidatures du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles, les dossiers sont classés par application d'une grille de notation reflétant les priorités régionales. Les dossiers « modernisation classique » et « adaptation au changement climatique » sont traités ensemble. Les dossiers n'atteignant pas la note minimale ne peuvent pas être financés ; les dossiers dont la note est supérieure à cette note minimale sont financés par ordre décroissant des notes attribuées au niveau régional, et dans la limite des enveloppes disponibles.

La part de financement relevant du Département est accordée par la Commission Permanente du Conseil Départemental.

Les paiements sont à solliciter auprès de la Direction Départementale des Territoires.

Renseignements :

Conseil Départemental de l'Yonne

Pôle Attractivité et Animation du Territoire

**Direction Tourisme, Agriculture et
Accompagnement Local**

**Hôtel du Département
16-18 boulevard de la Marne
89089 AUXERRE CEDEX**

Tél : 03.86.72.84.25

E-mail : cyril.mignot@yonne.fr

Direction Départementale des Territoires

Service de l'Économie Agricole

**3 rue Monge
BP 79
89011 AUXERRE CEDEX**

Tél : 03.86.48.41.21

E-mail : ddt-sea@yonne.gouv.fr